

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 11 mai. — L. M. ont donné hier au palais Saint-James un dîner au duc d'Orléans, auquel ont assisté les membres de la famille royale et d'autres personnages de distinction.

— S. M. a eu l'attention délicate d'envoyer au duc d'Orléans les clés des loges royales aux divers théâtres pour tout le temps que durera son séjour en Angleterre.

— Le duc d'Orléans a eu déjà plusieurs entrevues avec lord Palmerston ; et à Londres aussi bien qu'à Paris, la question d'Orient a été vivement agitée et débattue dans tous les sens.

Au moment d'en venir aux mesures énergiques le gouvernement anglais paraît reculer devant une résolution qui pourrait un tant soit peu contrarier les vues de l'autocrate dans la politique qu'il a adoptée dans la question du Levant. Cependant par suite de l'entrevue qui a eu lieu entre le duc d'Orléans et lord Palmerston, le conseil a été convoqué au foreign-office.

On a long-temps discuté ; les ministres n'ont pas été unanimes dans leur résolution. Lord Palmerston a vivement appuyé sur l'importance que Méhémet-Ali acquerrait dans l'empire ottoman, si toutefois il parvenait à sortir triomphant des différends qui se sont élevés entre lui et le sultan.

— Hier soir, vers 11 heures, des billets de convocation ont été envoyés aux ministres, pour assister à un conseil de cabinet. Cette convocation, une heure aussi avancée, a donné lieu à beaucoup de conjectures.

— Quelques correspondances reçues de Paris annoncent, dit l'*Albion*, que le duc d'Orléans s'est rendu ici pour des négociations dans l'intérêt d'une alliance matrimoniale entre la princesse Victoire et son frère le duc de Nemours. Ces correspondances ajoutent que c'est le plan favori de Louis-Philippe.

— Les journaux contiennent le projet ministériel pour l'émancipation des Nègres aux Indes-Orientales.

— Le colonel Evans a été élu à Westminster. Il a obtenu plus de 1900 voix. M. Hobhouse n'a pas été élu de 1830.

— Une disposition du gouvernement des Îles Ioniennes supprime l'usage de la langue italienne pour les actes publics. Ces actes ne pourront à l'avenir être rédigés qu'en grec, cette langue étant la seule nationale.

— Le choléra fait de grands ravages à Lisbonne : il est des familles qui, en deux jours, ont perdu jusqu'à trois ou quatre de leurs membres. M. Phillips, vice consul d'Angleterre à Belem, a perdu sa femme et ses deux sœurs. C'est surtout sur les bords du Tage que l'intensité de l'épidémie a été plus grande. Le quartier le plus maltraité est celui qui va du marché au poisson de Lisbonne jusqu'un peu au-delà de Belem. Le palais des Necessidades, la prison de Cassademoros, à Belem, ont été très maltraités. On a vu des hommes tomber dans les rues et expirer 3 ou 4 heures après.

Dans la chambre des communes, séance d'hier, M. Alderman Thompson a appelé l'attention de la chambre sur la politique extérieure, relativement à la Hollande et la Belgique, et particulièrement à l'embargo sur les navires hollandais. Il s'est plaint de ce que l'embargo avait fait au commerce de la Grande-Bretagne, et a prétendu que notre pays en souffrait plus que la Hollande même.

Le nombre de vaisseaux anglais qui ne sont pas

employés par suite des mesures adoptées envers la Hollande et le Portugal, monte en ce moment à 2000, et leurs tonnages à 22,000. Le commerce de Londres en souffre particulièrement. C'est une erreur de croire que les Hollandais en ont beaucoup à souffrir ; en transbordant les cargaisons de leurs navires sur des bâtimens neutres, ils font en ce moment un commerce très-avantageux avec l'Angleterre, et économisent 10 pour cent sur le fret qui était de 30 pour cent. D'un autre côté, l'état d'hostilité où nous sommes avec la Hollande est cause que les négocians anglais paient le fret le double de ce que le paient les étrangers. L'embargo ayant été appliqué à des vaisseaux venant des Indes, il en sera de même pour notre commerce avec les pays éloignés.

Il a fini par faire une motion tendant à ce qu'on dressât un état de tous les vaisseaux détenus depuis que l'ordre du cabinet avait été donné.

Lord Palmerston a dit que le gouvernement n'avait d'autre parti à prendre que le recours aux mesures coercitives, depuis la réponse évasive du roi de Hollande ; et que l'embargo sur les navires hollandais était bien moins contraire au commerce qu'un acte d'hostilité directe. Relativement aux assurances, il a dit que toute affrètement par des sujets anglais contre les captures faites par le roi d'Angleterre était illégale.

MM. Young, Lyall, Baring, sir Robert Peel, Hodgson, Pollock, et sir Robert Inglis ont condamné la politique suivie à l'égard de la Hollande ; le solliciteur-général, lord John Russel, D. Lashington et lord Althorp ont défendu la conduite du gouvernement.

M. Hume a fait ensuite une motion pour le rappel des ambassadeurs et secrétaires d'ambassades, nommés pour Constantinople, depuis le mois de janvier 1827. Il s'est plaint de ce que, malgré les grandes sommes d'argent dépensées en ambassades, il n'y ait pas eu d'ambassadeur anglais à Constantinople pendant les négociations importantes qui viennent d'y avoir lieu. Lord Palmerston a répondu que l'absence de lord Ponsonby de la capitale de la Turquie, devait être attribuée à des accidens arrivés sur sa route, mais qu'il y avait eu toujours un secrétaire d'ambassade anglais à Constantinople, qui avait veillé avec zèle aux intérêts de son pays.

Le noble lord a dit qu'il ne s'opposait pas au rappel, mais après quelques observations d'autres orateurs, la motion a été écartée.

Lord Althorp, interpellé par M. Barring a dit que vers la fin de la semaine prochaine il soumettrait à la chambre un projet sur la charte de la banque ; mais qu'il ne pouvait pas en dire autant de celle de la compagnie des Indes orientales, attendu que les négociations n'étaient pas terminées et ne le seraient pas encore de sitôt.

La chambre s'est ensuite assemblée en comité de subsidie ; plusieurs allocations ont été adoptées.

## FRANCE

Paris, le 12 mai. — On lit dans le *Nouvelliste* :

« Nous apprenons qu'au moment d'accoucher, M<sup>me</sup> la duchesse de Berry a déclaré qu'elle était mariée au comte Hector de Luchesi Palli. »

— Jacquinet la jambe de bois, très connu dans Paris, comme colporteur, chanteur et crieur, est trop lettré pour s'en tenir au titre pâle, aride et sans couleur des écrits qui se débitent dans les rues de Paris ; aussi criait-il à tue-tête le 22 février dernier : « Voilà qui est extraordinaire, messieurs et dames ! c'est le fameux mariage de la duchesse de

Berry avec un prince italien, extrait du *Moniteur* ! » Et la foule empressée de se précipiter avec avidité sur la marchandise de Jacquinet.

Mais le pauvre diable avait oublié que les lois et réglemens défendaient aux colporteurs d'annoncer les écrits imprimés autrement que par leur titre, et il avait à rendre compte aujourd'hui au tribunal de sa coupable amplification.

« M. le président, disait-il à l'audience, du moment que M<sup>me</sup> de Berry annonçait qu'elle était mariée, j'ai pensé qu'une duchesse ne pouvait épouser qu'un prince, et je n'ai pas cru faire mal en l'annonçant au public. »

Le tribunal, prenant en considération sans doute la présomption intelligente de Jacquinet, ne l'a condamné qu'à un franc d'amende.

Jacquinet fait de grandes salutations au tribunal, et se retire en tenant son bonnet d'une main et sa jambe de bois de l'autre (*Gaz. des Tribunaux*).

— Il paraît que le gouvernement est décidé maintenant à mettre la duchesse de Berry en liberté.

Le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères ont eu déjà plusieurs conférences avec les ambassadeurs de Sardaigne et de Naples, pour faire les préparatifs nécessaires à la translation prochaine de la duchesse de Berry. On croit que sa mise en liberté ne pourra pas avoir lieu avant deux mois, les médecins ayant déclaré qu'il faudrait bien ce temps pour que la princesse fût remise de ses couches. Mais il doit paraître d'ici à 5 ou 6 jours une ordonnance dans le *Moniteur*, annonçant que la duchesse de Berry sera transportée par mer à Naples, aussitôt que l'état de sa santé lui permettra d'entreprendre ce voyage ; quelques personnes croient au contraire qu'une proposition sera faite préalablement aux deux chambres.

Plusieurs journaux ont fait pressentir que l'acte de mariage et l'acte de naissance seraient publiés dans le *Moniteur*. Il est hors de doute que rien de semblable ne sera publié. On a déjà indiqué M. Hector de Luchesi Palli comme le mari avoué par la duchesse de Berry, on se contentera d'annoncer que l'enfant qui vient de naître a pour père M. de Luchesi et la duchesse pour mère sans soulever la question de la validité du prétendu mariage.

Du reste l'opinion générale est que M. de Luchesi-Palli est un individu qui tient de quelque manière à la famille royale de Naples, et qu'on aura trouvé moyen de lui faire adopter l'enfant, afin de pallier le plus possible ce qu'il y a de plus fâcheux dans la position de la duchesse de Berry. Quoi qu'il en soit, il y a huit jours le gouvernement était encore convaincu, d'après les renseignemens que la police avait obtenus au château de la Pétrinière, que le père de l'enfant nouveau-né serait M. Louis-Aimé-Bourmont. La haute noblesse légitimiste pensait au contraire que ce devait être le vieux M. de Mesnars, ce qui du reste est une opinion qui semble à peine soutenable.

Le gouvernement n'avait pas encore reçu à 1 heure du matin les dépêches qui ont du être expédiées de Bordeaux, après l'accouchement. Il a reçu seulement plusieurs dépêches télégraphiques pendant la journée d'hier. Il paraît qu'elles ne portent rien autre chose si ce n'est que la duchesse se porte bien et qu'elle a avoué le père de son enfant.

M. Firmin Rogier, qui vient de partir pour Bruxelles, est, dit-on, porteur de nouvelles propositions relatives au traité de commerce entre la France et la Belgique. (*Temps*.)

— Il a été distribué hier, aux deux chambres, une pétition qui ne peut manquer d'avoir du retentissement : il s'agit de la mise en accusation du maréchal Soult et du comte Montalivet, ré-

clamée par le sieur d'Aubignosc, ancien directeur-général de la police à Hambourg pour le nord de l'empire et membre de la commission du gouvernement d'Alger.

Les accusations portent sur des abus de pouvoir et des vexations de toute espèce envers les habitants d'Alger pendant 15 mois.

— La cérémonie commémorative de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc a été célébrée le huit à Orléans avec la pompe accoutumée. Les autorités constituées, la garde nationale et la garnison faisaient partie du cortège, qui était fort brillant.

— Le gouvernement a reçu la nouvelle qu'une conspiration, dont les ramifications étaient assez étendues, vient d'être découverte par le gouvernement de Savoie. Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu à Turin et à Gènes. On assure que beaucoup de Français sont compromis, et surtout des habitants de Grenoble. (France Nouvelle.)

— Une lettre de Bourbon-Vendée, insérée dans l'*Echo du Peuple* de Poitiers, annonce qu'il y a toujours, dans le département de la Vendée, des rassemblements de carlistes influens, ce qui annonce des projets de troubles; la noblesse et le clergé se donnent beaucoup de mouvement. Les mêmes nouvelles du département des Deux-Sèvres.

— Les lettres de Madrid du 29 avril confirment que le parti de la reine semble prêt à ressaisir sa première influence, et que le ministre dirigeant, M. Zea-Bermudez, est menacé d'une prochaine disgrâce. La démarche inconsiderée de l'archevêque de Tolède, de l'évêque de Léon et de quelques autres prélats, qui ont annoncé qu'aux prochaines cortès ils refuseraient de prêter serment à l'infante, a fait de nouveau pencher la balance pour le système opposé aux apostoliques. On croit que la cour n'habitera point Aranjuez cette année, et que le roi ira prendre les eaux dans la Galice. Les familiers du palais interprètent cette circonstance comme tout à l'avantage de la reine. Ferdinand VII est toujours dans un état qui ne laisse aucun espoir de guérison. L'hydropisie de poitrine dont il est attaqué est arrivée à ce point que le premier accès de toux qui peut survenir doit l'emporter. C'est alors qu'aura lieu l'inévitable crise qu'amènera, entre les deux partis qui divisent la nation, la succession à la couronne.

Le 27 avril, à la suite d'un conseil de cabinet qui s'était prolongé jusqu'à quatre heures du matin, le capitaine-général de la Castille reçut l'ordre d'expulser immédiatement de Madrid les généraux Plasencia et Buriel, et quelques autres émigrés de marque récemment rentrés en Espagne à la faveur de l'amnistie. Le capitaine-général ayant demandé l'explication du mot *immédiatement*, le premier ministre répondit : *dans une heure*. Tous les proscrits ont été dirigés à l'instant sur les lieux d'exil séparés. L'ambassadeur de France n'a fait encore aucune remontrance, aucune plainte sur des violations si manifestes et si répétées du décret d'amnistie dont le gouvernement français avait implicitement garanti la franche exécution aux réfugiés qu'il privait de secours.

— En vertu d'un ordre récent de S. M. C. le roi d'Espagne, les navires espagnols et étrangers seront à l'avenir tenus d'acquiescer à l'entrée et à la sortie, les droits de pilotage, dont le paiement avait jusqu'alors été facultatif dans le plus grand nombre des ports de la Péninsule.

— On écrit de Milan, 3 mai :

L'ambassadeur de France à Vienne, M. de Saint-Aulaire, est arrivé hier dans nos murs; il a dîné chez le gouverneur, et a pris ce matin la route de Venise, accompagné de son fils et de MM. Foy, Valon et Degonis d'Arcis.

On vient de recevoir de Vienne, l'ordre signé de la main même de l'empereur de procéder avec toute la rigueur de la loi contre le jeune Charles Dembrowski, qui avait tué en duel un officier autrichien dans le mois de mars dernier pour motif politique, et contre tous ceux qui prirent part au duel, c'est-à-dire le prince Belgiojoso, le comte Resta et M. Mainoni. Mais ces jeunes gens sont passés en pays étranger.

— On lit dans la *Gazette de Livourne* :

« Une compagnie anglaise a proposé au pacha d'Égypte la construction d'un chemin de fer entre le Caire et Suez.

« La compagnie de la navigation par la vapeur entre les grandes Indes et l'Europe fait construire, par son agent Veghorn, une espèce de caravansérail dans le désert entre le Grand Caire et Cosseir, et une compagnie française traite en ce moment avec le pacha pour mesurer le détroit de Suez et y creuser un canal sur lequel pourront naviger des bâtimens de 300 tonneaux. »

— On lit dans la *Gazette médicale* du 11 mai :

« On peut dire aujourd'hui, sans exagération, que plus de 50.000 personnes, dans Paris, souffrent de la grippe. Cependant le nombre des malades, traités pour cette affection dans les hôpitaux, est loin de faire présumer cette proportion. Il convient de remarquer à cet égard que la maladie, étant généralement peu grave et de très-courte durée, permet aux dernières classes de la population de se soigner elles-mêmes sans avoir recours aux hôpitaux. »

— La cour de cassation, qui s'occupe depuis quelques jours de l'affaire du *National*, relative au coup de pistolet, s'est réunie de nouveau aujourd'hui à 11 heures. A quatre heures un quart, les portes de l'audience ont été ouvertes et de nombreux spectateurs ont été introduits. M. de Bastard, président de la chambre criminelle, a prononcé un arrêt par lequel la cour a cassé la décision de la cour d'assises de la Seine. La cour suprême a combattu dans ses motifs la plupart des moyens invoqués à l'appui du pourvoi, sans cependant se prononcer sur la question de compétence résultant de la qualification de compte rendu donnée à l'article incriminé; mais sans s'arrêter à la fin de non-recevoir, proposée par M. l'avocat-général Parant, elle a reconnu que, bien que le pourvoi dirigé par M. Paulin le 30 mars, contre un arrêt du 20, fût non-recevable à raison des délais prescrits par la loi, la cour d'assises de la Seine avait commis un excès de pouvoir en statuant sur la validité d'un pourvoi dont l'appréciation devrait être réservée à la cour de cassation.

En conséquence, l'arrêt de condamnation prononcé par la cour d'assises a été cassé et M. Paulin renvoyé devant la cour d'assises de Seine-et-Oise séant à Versailles.

— Aujourd'hui on remarque dans Paris des affiches lithographiées, promettant 50 fr. de récompense à celui qui donnera l'adresse d'un nommé *Fabre*, prévenu d'avoir enlevé la femme d'un riche propriétaire de la rue du Roule; cette dernière aurait emporté 130 mille fr. en fuyant avec son séducteur. (Gazette des Tribunaux.)

## BELGIQUE.

### VOYAGE DU ROI.

Ostende, le 12 mai, 9 heures du soir.

La foule qui se portait à la porte de Bruges était immense; le passage de Slyckens à Ostende était encombré de monde; à 4 heures et demie, une estafette vint annoncer l'arrivée du roi, et quelques minutes après, on aperçut les voitures; ce fut le signal d'une joie difficile à dépeindre. A peine fut-il au milieu de nous, que le cri unanime de *vive le roi!* se fit entendre et ne cessa de retentir partout; le bruit des salves continuelles de l'artillerie de tous les navires de commerce qui se trouvent dans nos bassins, enflammait encore l'enthousiasme de notre population. La voiture dans laquelle se trouvait S. M. ne put aller qu'au pas et dût s'arrêter à chaque instant, tant le peuple se pressait sur son passage. En arrivant sur le Pont des Bassins, S. M. fit arrêter sa voiture pour examiner avec attention tous les navires de commerce qui s'y trouvaient, et continua par les rues de la Chapelle, des Sœurs-Noires, et le quai vers le palais. Pendant tout ce trajet les plus vives acclamations saluèrent le passage de Sa Majesté qui en était visiblement émue. L'élégante décoration des maisons parut aussi fixer son attention.

Peu de temps après son arrivée, le roi se rendit sur la Grande Place, où se trouvaient réunies les troupes de la garnison, composée des gardes civiques de Bruxelles et de Bruges, et de la 4<sup>e</sup> batterie du 1<sup>er</sup> bataillon d'artillerie de siège; la promptitude et l'aplomb avec lesquels les manœuvres ont été exécutées ont mérité des marques de satisfaction que S. M. a témoignées aux chefs respectifs de ces corps.

Après la revue, le roi a visité les fortifications donnant sur la mer, depuis le bastion n<sup>o</sup> 7 jusqu'au n<sup>o</sup> 4, il a examiné toutes les batteries avec la plus grande attention et en a complimenté le commandant d'artillerie, M. Van Raymbeke; de là S. M. s'est rendue sur la digue de mer et a fait le tour du port, en rentrant par la porte du Quai

d'où elle s'est rendue aux écluses de chasse qui dominent le port: c'est là où S. M. a reçu le plan du projet de la nouvelle jetée d'Ostend, qu'elle a examiné avec beaucoup d'attention (1).

En rentrant au palais le roi a donné audience aux autorités civiles et militaires.

Voici le discours prononcé par M. le président de la chambre du commerce :

Sire! Les membres de la chambre du commerce d'Ostende, viennent vous offrir l'hommage de leur respect et de leur fidélité, et vous exposer la situation commerciale de cette ville.

Depuis que V. M. daigna la visiter en 1831, cette ville a repris son rang parmi les places de commerce. Ses relations se sont étendues, ses armemens s'accroissent, sa pêche augmente et des navires en construction activent ses chantiers. Si le chenal de son port était approfondi et endigué, sa jetée d'ouest prolongée, et qu'on consolidât les écluses construites il y a douze ans, Ostende pourrait, comme en 1780, recevoir de navires de mille tonneaux. Cette ville, son havre, ses établissemens et ses communications, sont actuellement des ressources contre les entraves suscitées à la navigation de l'Escaut. Que ce fleuve redevenne complètement libre, qu'Anvers et Ostende, auxiliaires naturels l'un de l'autre, communiquent tous deux à un chemin de fer traversant les deux Flandres.

Ce vœu, sire, est unanime à Ostende. Des prétentions étroites de localité pourraient seules vouloir qu'une entreprise capable de vivifier tout un état, n'en embrassât qu'une partie.

Que la Belgique entière contribue à la dépense de la route que chaque province participe à ses avantages; toutes les industries et toutes les localités y gagneront. Ce chemin a besoin de revenus... Ostende peut lui procurer des voyageurs, des marchandises, et toute la côte des Flandres une masse de poisson frais, à transporter, pour ainsi dire vivant, à la frontière de la Prusse.

La Belgique, sire, est un pays maritime, il lui importe que son accès par mer ne puisse être entravé par une volonté étrangère, et dès qu'elle pourra quitter son attitude guerrière, ses ressources commerciales et agricoles se développeront, sa marine augmentera, et la sollicitude éclairée de V. M. saura donner à l'industrie nationale une direction protectrice, telle que les générations futures en ressentiront encore les bienfaits.

Qu'il vous soit donné, sire, de voir réaliser le bien que vous méditez pour la Belgique.

Ce vœu, sire, est dicté par l'amour de la patrie et par un sincère attachement à votre auguste personne.

Après ces audiences un dîner magnifique a été servi à 7 heures.

Il est neuf heures, tout est prêt pour l'illumination, mais la pluie qui survient désole tout le monde.

### BRUXELLES, LE 14 MAI.

S. M. le roi arrivera demain soir en cette résidence, par la nouvelle route de Ninove.

Partout où le roi passe, dans son voyage dans les Flandres, c'est à ses frais que se donnent les repas dont parlent les journaux, et toutes les correspondances.

— M. Ghodron, qui était deuxième secrétaire de la légation française à Bruxelles, est passé en la même qualité à La Haye. D'après la nouvelle classification arrêtée par le ministre des affaires étrangères, approuvée récemment par le roi des Français, il n'y a plus qu'un seul secrétaire à la légation en Belgique; ces fonctions ont été confiées, ainsi que nous l'avons annoncé, à M. Casimir Périer. Il remplit en ce moment celles de chargé d'affaires pendant l'absence de M. le comte de Latour-Maubourg qui durera encore trois semaines.

— On prépare avec le plus grand soin au ministère des finances un projet de loi qui réglera la conservation du cadastre après que ses opérations seront terminées. Si ce que nous avons appris succinctement des bases qui sont posées, est exact, ainsi que nous avons lieu de le croire, l'idée de ce projet serait féconde en bons résultats et pour le trésor et pour le contribuable. Il s'agirait de prescrire dans le cadastre un certain cadre qui veillerait à la conservation des travaux auxquels cette administration s'est livrée et s'occuperait en même temps à les rectifier, le cas échéant. Les registres du cadastre donneraient en outre un moyen bien simple de régler les droits de succession et autres évaluations qui font si souvent naître des différends.

(1) Ce projet est de M. l'ingénieur des ponts et chaussées J. De Brock, la ville d'Ostende s'attend à le voir classer sous beaucoup de rapports; il paraît que la jetée d'Ostend, d'après le plan de l'ingénieur, s'avancerait beaucoup plus au dessus de celle d'Est et que la largeur qu'il se propose de donner au port, n'est pas suffisante.

(Note du correspondant de l'Indépendant.)

les particuliers et le fisc. La loi déterminerait ce mode d'appréciation et aviserait à plusieurs dispositions qui imprimeraient une direction utile aux cadastres.

On nous assure aussi que le cadastre sera entièrement terminé dans le courant de l'année 1834 et que les contributions de 1835 seront mises en recouvrement d'après les nouveaux rôles. Le temps serait enfin venu... L'administration a eu, il est vrai, à vaincre des préventions d'intérêts privés; nous pensons que les contribuables gagneront à une répartition plus équitable; le budget sera déchargé d'une somme assez considérable, votée annuellement pour ce service, et les produits qui entreront dans les caisses du fisc y gagneront sans qu'il y ait accroissement d'impôt, mais seulement juste contribution de chacun selon ce qu'il possède. (Emanç.)

LIÈGE, LE 15 MAI.

Vu la solennité de la Fête, le Journal ne paraîtra pas demain.

Un incendie s'est manifesté la nuit dernière vers une heure dans un petit bâtiment dépendant de la fabrique des draps de M. Burdo-Stas, rue Gra-viouille. La compagnie des pompiers y a rendu les plus grands services: le garde-mennier s'y est particulièrement distingué. Des secours actifs et bien dirigés ont empêchés les flammes de se communiquer aux autres bâtimens. La compagnie des pontonniers a puissamment contribué à l'extinction du feu.

M. le bourgmestre et les échevins se trouvaient sur les lieux de même que la police, le poste de la garde civique et la gendarmerie. Le bâtiment incendié contenait les rames. La perte est peu considérable. On ignore comment le feu a pris.

— On lit dans le *Courier anglais* du 9 mai :

« Le duc d'Orléans a été hier au lever du roi dans une des voitures royales, et a eu un long entretien avec S. M. au palais. Parmi les personnes qui ont rendu leur visite à S. A. R. se trouvaient le duc de Bedford, le marquis d'Ailesbury, le comte de Shrewsbury, le comte de Litchfield, sir Herbert Taylor, le vicomte Sandon, M. Williams Wynn, lord Brabazon, le comte Danniskold, le duc de Gordou, lord Robert Grosvenor, sir Edward Codrington, lord Lynedoch, le colonel Seymour, sir Francis Burdett, le comte Funchal, le chevalier de Coldoba, etc. S. A. R. accompagnée des généraux Marbot et Baudrand, a été le soir au palais de Kensington, et a assisté au grand dîner donné par la duchesse de Kent, (belle-sœur du roi et mère de la princesse Victoire, héritière présomptive de la couronne.) La reine a tenu cercle à deux heures. Le duc d'Orléans a été présenté à S. M. par le prince Talleyrand; elle lui a envoyé plus tard les billets de ses loges aux divers théâtres pour tout le temps que le prince passera à Londres.

« On fait les plus grands éloges dans les hauts cercles de la conduite du prince à l'occasion de l'accident arrivé à un domestique du roi, qui servait de courrier à S. A. R.; ayant appris que le blessé avait une famille qui n'avait que lui pour appui, le prince lui a fait remettre 100 liv. sterl. (2,500 fr.) par le comte d'Albemarle. »

— On écrit d'Anvers, 13 mai :

« Les Hollandais avaient établi ce matin un poste d'infanterie sur la digue en avant de Lillo, près de la coupure du côté du fort *La Croix*. Par ordre de M. le général Daine, le commandant du fort Lacroix les fit prévenir que s'ils ne se retiraient pas il avait ordre de faire feu pour culbuter ce poste. Le commandant hollandais répondit qu'il n'avait qu'à commencer; là-dessus le commandant du fort *La Croix* fit déplacer quelques guérites gé-nant la direction du feu, ce que voyant les Hollandais, ils n'attendirent pas le premier coup, mais se retirèrent. Le général Daine a envoyé à Lillo en parlementaire, son chef d'état-major pour prévenir le commandant que s'il s'avisait encore de former un poste à l'extérieur de son fort, il ferait faire feu dessus, sans les en prévenir à l'avance.

— On écrit des frontières de Russie en date du premier mai, que le général comte Orloff a été nommé commandant en chef des forces de terre et de mer qui agissent autour de Constantinople. Il paraît même qu'il sera accrédité comme ambassadeur auprès de la Porte.

### VARIÉTÉS.

MOEURS ET USAGES POPULAIRES EN FRANCE.

#### Un mariage dans le Jura.

Lorsqu'un garçon a formé le dessein de se marier, un de ses amis se charge des négociations préliminaires. Sous le nom burlesque de Trouille-Bondon, il se rend chez les parens de la fille, où, après avoir fait un éloge pompeux des qualités et de la fortune de son ami, il entend à son tour l'éloge des vertus et des agréments de la jeune personne. Si la démarche a paru présenter quelques chances de succès, les parens se parlent, se visitent, afin de vérifier la vérité des rapports qui ont eu lieu de part et d'autre, et la demande se fait alors solennellement.

Vers la fin du repas du soir, le jeune homme, placé à côté de la jeune fille, lui présente sur une assiette ou dans son verre, un rouleau de pièces d'or ou d'argent, suivant ses ressources pécuniaires. Si elle accepte; elle met les arrhes dans sa poche, telle est sa réponse; dès cet instant elle est fiancée, ou du moins elle ne peut plus rompre l'engagement qu'elle a contracté sans rendre le double de la somme reçue.

A la veille de la publication des bans, les futurs distribuent à leurs parens et à leurs amis des dragées ou des beignets. Cette coutume s'appelle *donner les fiançailles*. Le jour où le contrat est passé, ordinairement la veille de la célébration du mariage, la fiancée réunit chez elle plusieurs amis; toutes se déguisent et se retirent dans une pièce écartée. Le futur, ses frères, ses camarades, arrivent, et frappent à la porte de la maison en réclamant une brebis qui leur appartient. On refuse de leur ouvrir, ils insistent, se font introduire, cherchent partout, et renouvellent leur demande à la porte de la chambre où sont retirées les jeunes filles. Un homme enfin se présente aux jeunes gens, et leur affirme qu'aucune brebis étrangère ne s'est introduite dans son troupeau. Afin de prouver ce qu'il avance, il fait dé-filer, une à une, les jeunes filles devant le prétendu, celui-ci les fait danser successivement, et s'il ne reconnaît point sa fiancée, il est l'objet de railleries de chacun.

On apporte la robe de noces; un membre de l'assemblée adresse aux futurs époux une harangue où l'hymen n'est pas ménagé; on offre à la prétendue un mauvais morceau de pain noir, et ensuite un gâteau et du vin; afin de lui faire comprendre que son nouvel état amène avec lui peines et plaisirs. Enfin l'heure du souper arrive, on se met à table; les femmes n'y font qu'une courte apparition, mais les hommes y restent bravement la nuit entière à boire et à chanter.

Le lendemain le mariage se célèbre dans la paroisse de la fiancée, qui la tête ornée d'une couronne de myrthe fleuri, se laisse conduire, après quelques résistances, à l'église, au bruit des armes à feu et des instrumens de musique.

Le père, ou, à son défaut, le plus proche parent de la future, lui donne le bras, et ouvre le cortège: le prétendu reste en arrière avec les vieillards. Les amis intimes des deux jeunes gens, sous le nom de *garçon franc* et de *fillo franche*, s'avancent au premier rang, et sont chargés de faire les hon-neurs de la noce.

Avant d'étendre la chappe sur les futurs, le prêtre bénit leur pièce d'or ou d'argent, et leur anneau. Au moment où le marié met le sien au doigt de sa femme, il s'établit une altercation plaisante. Si la jeune fille prétend à la domination dans le ménage, elle s'efforce de repousser au-delà de la seconde phalange la bague que le marié, préoccupé du soin de s'assurer l'empire, cherche à faire glisser le plus loin possible.

La cérémonie terminée, le père de l'époux ramène l'é-pouse au logis, pendant que des cris, des coups de feu, et les sons de la musette, expriment de nouveau la joie du jour.

Lorsque les deux familles ne sont pas du même village, on charge sur des voitures attelées de bœufs couverts de rubans, le mobilier et le *troussel* de la mariée. Les femmes s'y placent pêle-mêle avec les meubles, et filent au fuseau pendant la route.

Le cortège s'ébranle; mais si la nouvelle épouse excite des regrets, la jeunesse du pays retarde son départ, en embarrassant le chemin qu'elle doit parcourir, et à la sortie du village lui offre un bouquet.

La maison du jeune homme est formée, le couple s'y présente, la mère du marié lui jette par les croisées, plusieurs poignées de blé, fèves, pois, etc., symbole de la prospérité qu'on lui souhaite. Bientôt la porte s'ouvre, la mère s'avance sur le seuil, et présente à sa bru un verre de vin et un morceau de pain. La jeune femme partage ce présent avec son époux, car tout entre eux va devenir commun; puis elle est introduite dans la maison. On lui fait subir quelques épreuves; par exemple, on pose un balai par terre en travers de la porte; si elle est soigneuse, propre, laborieuse, elle le ramasse, le range, ou mieux encore, balaie la chambre en présence des spectateurs. On par-court ensuite toute la maison, on se remet à table, le marié n'y prend point place, mais sert tout le monde; les honneurs sont réservés pour sa femme.

A la fin du souper, les amis communs se masquent, viennent divertir l'assemblée, et faire leurs compliments au jeune couple. C'est ce qu'on appelle *aller à la poule*.

Il est inutile d'ajouter que la danse est toujours un des divertissemens dont on se lasse le moins à pareille fête. (Magasin pittoresque.)

### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, rappellent aux habitans les dispositions de l'article 64 du règlement du 26 juin 1827, ainsi conçu :

Il est défendu de prendre des bains dans la rivière ailleurs qu'aux endroits ci-après désignés et entre les poteaux plantés pour servir d'indication.

Arrondissement du Nord.

Le long de l'Isle du Quai St-Léonard au delà de l'Isle aux Osiers.

Arrondissement du Sud.

En remontant la Mense au point du départ du sentier qui conduit au bureau des taxes municipales, établi près du Val-Benoit.

L'art. 66 du même règlement prononce une amende de un à sept florins et un à trois jours de prison en cas de non paiement.

A l'Hôtel-de-ville, le 13 mai 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 14 mai.

Naisances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 2 garç., 1 fille, 3 hommes, 1 femme; savoir : Jean Étienne Georges, âgé de 81 ans, houilleur, Haut-des-Tawes, veuf de Marie Anne Bertrand. — Gaspar Rocour, âgé de 80 ans, concierge, rue Grande-Bèche, célibataire. — Louis Mathieu Doseau, âgé de 65 ans, journalier rue Grande-Bèche, époux de Marguerite Quoilin. — Marie Catherine Hardy, âgée de 50 ans, fileuse, derrière les Potiers, veuve de Pierre Fourneau.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. VAN HOESTENBERGHE, qui a transféré son CABINET D'ILLUSION dans le local St-André, à l'honneur d'in-former le public que jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi suivant, seront la *clôture définitive*, avec changement de vues des plus intéressantes.

Prix des places, 25, 15 et 10 cens.

A voir depuis 5 heures du soir jusqu'à 10.

302

### SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Demain jeudi, HARMONIE, au local de la Société.

Le concert commencera à 5 heures et demie.

Le secrétaire LECOCQ.

304

Le 13 du courant vers cinq heures du soir, il s'est EGARÉ un CHIEN D'ARRÊT tigré, dans les environs de la commune d'Ans et Glain, près de Liège, récompense à celui qui le remettra faubourg Sainte-Marguerite, à Liège, n° 185. 298

MAISON à LOUER; rue Agimont, n° 530.

### CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUÉS.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettans, que sa fabrique de cuirs laqués en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la *bonne qualité* et le *beau fini*, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, en même temps, établi ses prix très-modiques et *inférieurs* à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

420,000 FRANCS à PLACER par partie si on désire. S'adresser à N. J. DISTER, demeurant au faubourg Ste.-Margue-rite, à Liège, n° 261. 768

### E. DEPREZ, Md. tailleur, Pont-d'Ile, n° 14,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de réassortir son MAGASIN en draperie fine et autres drap bleu anglais, noire et bronze, drap zéphir en toute qualité et couleur, grand assortiment d'étoffe d'été.

Le même vient de recevoir les modèles de Paris. 277

On demande une CUISINIÈRE pour le CASINO. 296

( ) Lundi 20 mai 1833, à dix heures précises, dans le chantier de S<sup>r</sup> L. DELVAUX, sur Avroy, le notaire DELs VAUX VENDRA une partie des plus considérables de bois-ciés, savoir : une quantité extraordinaire de planches et quartiers de chêne, de toute sorte de fortes longueurs pour faire de beaux planchers, fort seches, propres à employer de suite; une grande quantité de beaux horrons de chêne et pièces de bois de toute dimension; beaucoup de fonçures, barreaux et feuilletts, le tout fort sec; une très-grande partie de posselets, terrasses et wères; une quantité extraordinaire de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc; horrons de frêne, de césier et d'orme; plusieurs cents de rais, jantes et douves; lattes à plafonner; vingt belles vernes, etc., etc. Argent comptant.

NB. On commencera par la belle partie de horrons de chêne et pièces de bois.

**VENTE d'un BEAU MOBILIER pour cause de départ.**

Le lundi 27 mai 1833, 9 heures très-précises du matin, et jour suivant s'il y a lieu, en la demeure de M. Stiennon, rentier à Lixhe, on VENDRA à l'enchère un beau Mobilier, consistant en table en acajou à coulisses, glaces, grandes et petites, gravures de prix, pendules et vases en bronze; plusieurs belles garderobes; armoires, tables, chaises en tout genre, bois de lit, trois lits de plumes, vingt matelats en crins et autres en laine, fayences, porcelaines, batterie de cuisine, etc.; 200 bouteilles de vins, vin 1819 et 1822. Argent comptant. 287

**ARDOISES du moulin Ste. Anne de FUMAY.**

A. DISCRY, commissionnaire, quai sur Meuse, n° 940, prévient le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'ARDOISES du Moulin, première qualité qu'il VEND à un prix modéré.

Il composera pour des fortes parties. Le magasin sera constamment bien fourni et le camionnage en ville se fera gratis. 440

**TRÈS-BELLE VENTE DE FLEURS.**

Vendredi 17 mai, à 2 1/2 heures après-midi, on VENDRA chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, une belle collection de PLANTES, parmi lesquelles quarante variétés de camélias, plantes de serre tempérée, rosiers rares du Bengale et autres trop longs à détailler. 300

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

DD. VRANCKEN, professeur d'arithmétique et de tenue des livres, donne leçon, dès 7 heures du matin jusqu'à dix du soir, rue Souverain-Pont, n° 603. 271

**VENTE d'une belle collection de TABLEAUX.**

Dont la vente se fera à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck le jeudi 23 courant, à 2 heures de relevée. Le même jour, il y sera vendu une collection d'oiseaux empaillés et autres animaux. On peut voir l'un et l'autre dès-aujourd'hui. 279

Les créanciers légitimes des défunts Léonard WERY, vivant commissionnaire, et Catherine BENEUX, sa femme, peuvent s'adresser chez Lambert WERY, rue Basse-Chaussée, n° 411 (Liège). 276

**VENTE PAR LICITATION.**

Le jeudi 23 mai 1833, à trois heures de relevée, les héritiers de Jean Vanherck et Marguerite Lemaire, son épouse, feront VENDRE publiquement aux enchères et par licitation, par le ministère du notaire PARMENTIER, en son étude, place de la Comédie, à Liège, les biens immeubles, ci-après désignés:

Deux maisons n° 234 et 235, situées au faubourg Ste.-Marguerite à Liège, en lieu dit au Chêne, avec cours, étables, jardins, vergers et cotillages, d'une contenance ensemble de 4 bonniers métrique (22 verges grandes 18 petites) le tout occupé et exploité par J. Vanherck, veuve Legrand. S'adresser audit notaire PARMENTIER, pour prendre connaissance du cahier des charges de cette vente.

A LOUER un QUARTIER, au rez de chaussée, garni ou non, quai de la Sauvenière, n° 799. 449

On demande une SERVANTE, au n° 569, quai d'Avroy.

( ) Le notaire DUSART VENDRA incessamment une FERME, située à Sclessin, contenant environ dix bonniers en un seul gazon; cinq MAISONS, faubourg St. Léonard, dont une avec un très-beau jardin, entouré de murs, et deux MAISONS avec un bonnier de fonds, situées sur la Branche Planchar, à Ans.

L'on fait savoir que les MAISONS ci-après, ont été adjugées, savoir: une sise à Liège, faubourg Vivegnis, n° 420, au prix de 870 francs, et une en la même ville, rue Pecluse, n° 731, au prix de 670 francs, et qu'on peut jusqu'inclus le 19 de ce mois, les surenchérir d'un dixième en en faisant la déclaration devant le notaire PAQUE

( ) On fait savoir que le jeudi dix juin 1833, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de maître BOULANGER, notaire, à Liège, il sera procédé, à la VENTE aux enchères, d'une MAISON, sise à Liège, rue Hors-Château, n° 492, occupée momentanément par le sieur Palante, chapelier.

Cette maison bâtie en pierres et briques, est composée d'un rez de Chaussée, deux pièces à chacun des deux étages, grenier, cave, cour, pompe, bâtimens sur le derrière ayant issue sur la rue du Bognoul. On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente chez ledit notaire.

A VENDRE une CHAUDIÈRE et un SERPENTIN en cuivre et une forte pompe, propres à un distillateur. S'adresser à L. SAUVEUR, bourgmestre à Herstal. 303

APPARTEMENT garni ou non à LOUER, avec la jouissance d'un beau jardin. S'adresser rue derrière St. Jacques, n° 493. Au même n° il y a à VENDRE une DEMI-FORTUNE, ayant peu roulé. 268

**VENTE DES BELLES USINES de Marche-les-Dames, situées à trois quarts de lieue de Namur, sur la Meuse, et autres propriétés, dans le canton de Namur.**

Le lundi 3 juin 1833, à dix heures du matin, la société de Vedrin, fera procéder, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ANCIAUX, notaire à Namur, à la vente:

1<sup>o</sup> De ses établissements de Marches-les-Dames, composés d'un vaste et magnifique CHATEAU, bâti à la moderne, avec avenue, jardins, promenades, vergers, étangs et bois, de trois fermes et plusieurs maisons avec terres et jardins, le tout contenant ensemble environ 100 hectares; de trois hauts fourneaux, trois forges à plusieurs affineries et systèmes de marteaux, d'un laminoir complet avec fenderie, nouvellement construit à la méthode anglaise, un martinet, le tout situé au bord de la rive gauche de la Meuse, d'une forge à trois affineries et à deux systèmes de marteaux, située à Samson, à une demi lieue de l'établissement principal, sur la rive droite de la Meuse, d'une fenderie, située au Mazy, sur la rivière de l'Orneau, près la Chaussée de Bruxelles à Namur. Le tout composant un seul lot.

2<sup>o</sup> De deux concessions de mine de fer, première qualité, du pays, dite de *Moquette* et *Boloye-Champion*, sur une étendue d'environ 600 hectares.

Ces deux concessions formeront deux seuls lots séparés, 3<sup>o</sup> Du fonds et de la superficie des bois dits de *Boloye*, *Noster-Dame*, *Marotte*, *Six-Bonniers*, *Bolette* et *Zi-haut*, situés dans les communes de Bonnières et Champion, canton de Namur.

Ces bois contiennent ensemble 161 hectares 34 ares 55 centiares et sont divisés en 59 lots, à 40 années de crédit. (Voir les affiches.)

S'adresser pour prendre connaissance des cahiers des charges et conditions audit notaire ANCIAUX, à Namur, ainsi qu'à M. FIEVEZ, régisseur de la Société de Vedrin, au château de Marche-les-Dames, par lettres affranchies, pour obtenir des renseignements et pour voir les plans.

( ) Le jeudi 23 mai 1833, à 9 heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 28 janvier dernier, enregistré à Liège, le 22 février suivant, il sera procédé par le ministère de maître MOXHON, notaire à Liège, et par-devant M. Bouhy, juge de paix du quartier du sud de la ville de Liège, en son bureau, rue St.-Jean-en-He, à la VENTE aux enchères des RENTES suivantes, savoir:

**§ I<sup>er</sup>. — Rentes en argent.**

1<sup>o</sup> Une rente de 3 dalers, ou 4 francs 55 centimes, due par les sieurs Martin Thonard, père et fils, cultivateurs, à Cerexhe-Heuseur

2<sup>o</sup> Une de 5 florins 5 sols Bt.-Liège, ou 6 francs 38 centimes, due par la veuve Henri Evrard, demeurant à Elperée, commune de Forêt.

3<sup>o</sup> Une de 8 florins Bt.-Liège, ou 9 francs 73 centimes, due par le sieur Bertrand Lenoir, cultivateur, et Catherine Planchar, son épouse, demeurant à Jemeppe.

4<sup>o</sup> Une de 9 fls. 7 sols 2 liards Bt.-Liège, ou 11 francs 40 centimes, due par la dame veuve Philippe Joseph Fick, rue des Tanneurs, à Liège.

5<sup>o</sup> Une de 10 fls. Bt.-Liège, ou 12 francs 15 centimes, due par M. Henri Guillaume Dossin et ses frères et sœurs, meunier, paroisse St.-Pholien, à Liège.

6<sup>o</sup> Une de 10 fls. Bt.-Liège, ou 12 francs 15 centimes, due par les sieurs Lambert Maréchal et Gilles Hauson, de Juprelle.

7<sup>o</sup> Une de 11 fls Bt.-Liège, ou 13 francs 37 centimes, due par le sieur Nicolas Gilon, de Flémalle-Haute.

8<sup>o</sup> Une de 18 fls. 18 sols un liard Bt.-Liège, ou 22 francs 99 centimes, due par M. Hubert Chevron, négociant, rue Féronstrée, à Liège.

9<sup>o</sup> Une de 19 fls. Bt.-Liège, ou 23 francs 10 centimes, due par le sieur Joseph Jacob, de Hermalle-sous-Huy.

**§ II. — Rentes en grains.**

10<sup>o</sup> Une de 4 setiers, ou 122 litrons 85 dés d'épeautre, due par le sieur Philippe Humblet, cultivateur, à Allieur.

11<sup>o</sup> Une de 5 setiers, ou 153 litrons 56 dés d'épeautre, due par les sieurs Joseph Drienne et Jean Louis Libert, cultivateurs sur le Dos, à Liège.

12<sup>o</sup> Une de 6 setiers et demi, ou 199 litrons 63 dés d'épeautre, due par les sieurs Jean Henri Monet, Louis Colson, et Henri Trossart de Votem.

13<sup>o</sup> Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par les enfans Jean Pierre Paque, de Juprelle.

14<sup>o</sup> Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par le sieur Pierre Joseph Warkin, de Warphée, commune de St.-Georges.

15<sup>o</sup> Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par la dame Marie Barbe Struman, veuve de Pierre Joseph Hodeige, demeurant à Mons, canton de Hologne-aux-Pierres.

16<sup>o</sup> Une d'un muid, ou 245 litrons 70 dés d'épeautre, due par le sieur Jacques Delyaux, de Herstappe.

17<sup>o</sup> Une de 2 muids, ou 491 litrons 39 dés d'épeautre, due par les sieurs Lambert Maréchal, Guillaume Maréchal, et Joseph Viroul, cultivateurs, à Juprelle.

18<sup>o</sup> Une de 3 muids, ou 737 litrons 9 dés d'épeautre, due par le sieur Noël Renson, cultivateur, à Awans.

19<sup>o</sup> Une de 40 muids, ou 24 rasières 56 litrons 95 dés d'épeautre, due par la dame Marie Thérèse Mottart, épouse de M. Michel Joseph Bouly, propriétaire, demeurant à Hologne-aux-Pierres, et par la demoiselle Marie Anne Catherine Mottart, demeurant à Liège.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit M<sup>e</sup> MOXHON, notaire, en son étude, place St.-Barthélemi, à Liège.

CENT MILLE BRIQUES d'une très-bonne qualité à VENDRE de suite pour débarrasser le terrain. S'adresser, rue de la Casquette, n° 803, derrière la Comédie. 267

A LOUER de suite une MAISON DE CAMPAGNE, avec cour et jardin, situés à Amay. S'adresser à madame V<sup>o</sup> ROMÉ, audit Amay. 176

**VENTE par licitation d'une jolie MAISON de campagne, située à Niel, et de TERRES labourables et PRÉS, sous ledit Niel, Montenacken, Borlo et Gingelom, canton de St.-Trond.**

Le jeudi, 30 mai 1833, à 10 heures du matin, au cabaret de Nicolas Vaudevors, à Montenacken, la dame Marie Barbe Ernestine Demarteau, veuve du sieur Paul François Louis Lugers et ses enfans mineurs, feront procéder pardevant M. le juge de paix du canton de St.-Trond, et par le ministère du notaire GOYENS, résidant audit Montenacken, à la VENTE au plus offrant, et à l'extinction des feux; SAVOIR:

1<sup>o</sup> D'une jolie MAISON de campagne, à deux étages, avec grange, remise, étables, écuries, le tout bâti en briques et couvert d'ardoises et de tuiles, cour, jardin potager, enclous, pépinière et verger, ne formant qu'un ensemble, et contenant deux bonniers 81 perches 49 aunes carrées, situées sous Niel.

2<sup>o</sup> D'environ 8 bonniers 59 perches 62 aunes carrées de prés et terres labourables en seize pièces, situées sous lesdits Niel, Montenacken, Gingelom et Borlo.

Pour plus amples informations et pour connaître les conditions de la vente, s'adresser audit notaire GOYENS, ou à M<sup>d</sup> DESPRÉTZ, avoué, rue St.-Séverin, n° 573, à Liège.

**MAGASIN PITTORESQUE,**

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8<sup>o</sup> sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in 8<sup>o</sup> ordinaire.

Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 4 mai. — Métalliques, 92 7/8 — Actions de la banque 1214.

Fonds anglais du 11 mai. — Consol., 87 1/2 0/0 0/0. — Fonds belges, 85 1/2 0/0 0/0. — Fonds Hollandais, 45 7/8 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 12 mai. — Dette active, 45 1/2 0/0. — Ditto, 84 7/8. — Ditto différée, 0 0/0 0/0. — Bill de change, 49 7/8 0/0. — Oblig. du Syndicat, 78 0/0 0/0. — Ditto, 00 0/0. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 97 7/8 0/0. — Ditto de 1828, 98 3/4 0/0 0/0. — Inscrip. russes, 65 1/4. — Empr. russe 1831, 00 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 41 1/6. — Ditto, 44 1/4 0/0. — Dette diff. d'Esp., 43 1/8 0/0. — Obl. mét. Autriche, 89 1/2. — Ditto chez Gollals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 84 0/0. — Oblig. Danaises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 67 3/4. — Cortès, 00 0/0 0/0. — Ditto Grec, 33 0/0.

**Bourse d'Anvers, du 13 mai.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.		
Londres.	12 20	12 15	
Paris.	47 1/8	A 46 7/8	46 3/4
Francfort.	35 7/8	P 35 3/4	35 9/16
Hambourg.	35 3/8		35 1/16

Escompte 4 0/0 0/0.

**Effets publics.**

Belgique.	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt.	00 0/0
	Empr. de 12 mill.	00 0/0
	Empr. de 24 mill.	00 0/0
	Empr. de 48 mill.	87 1/8 A.
	Dette active,	98 1/2 A.
	Oblig. de Entr.	00 0/0
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

**Arrivages au port d'Anvers, du 13 mai.**

Le schooner suédois Petronella, cap. Petersen, ven. de Guttenburg, chargé de brai et goudron.

Bourse de Bruxelles, du 14 mai. — Dette active belge, 46 3/4 N. — 24 millions, 87 P. — Dette active hollandaise, 46 0/0 N.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pol-d'Or, n° 622, à Liège.